



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hommes homosexuels et don du sang

Question écrite n° 10587

Texte de la question

Mme Laurence Vanceunebrock-Mialon appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conditions restreintes que connaissent les hommes homosexuels pour donner leur sang. Alors que l'Établissement français du sang a un besoin urgent de dons - comme il l'a rappelé lors de la journée mondiale des donneurs de sang le 14 juin 2018 -, les hommes homosexuels sont soumis à des conditions très restreintes pour participer à cette action citoyenne: un arrêté du 5 avril 2016 a abrogé les dispositions antérieures qui prévoyaient une contre-indication permanente pour tout homme ayant eu des rapports sexuels avec un homme et y a substitué une contre-indication de 12 mois après le dernier rapport sexuel. Par une décision du 28 décembre 2017, le Conseil d'État a estimé que cette restriction était justifiée par le comportement sexuel à risque de ces personnes, car la prévalence de porteurs du VIH est environ 70 fois supérieure chez les hommes ayant eu des relations sexuelles avec des hommes que celle constatée au sein de la population hétérosexuelle. Si Mme la ministre doit prendre toutes les mesures de précaution dans la détermination des contre-indications au don de sang afin de réduire au minimum le risque de transmission d'une maladie infectieuse, le délai de 12 mois semble arbitraire. Dans les pays qui ont ouvert le don de sang aux hommes homosexuels mais qui le limitent comme en France, on constate une restriction très variable : cinq ans au Canada, un an dans de nombreux pays, mais aussi 6 mois en Espagne, Serbie, Afrique du Sud, et même 4 mois en Italie. Le Conseil d'État affirme que la sélection des donneurs doit être effectuée en fonction de critères objectifs. Or le délai de 12 mois ne connaît pas de justification. Comment expliquer aux hommes homosexuels dont le comportement sexuel n'est pas risqué - qui n'ont eu de relation sexuelle qu'avec un partenaire au cours des 4 derniers mois, comme c'est exigé pour les hétérosexuels ou qui peuvent justifier d'un dépistage négatif du VIH - qu'ils ne peuvent participer à cette démarche citoyenne ? Elle lui demande d'apporter des éléments objectifs justifiant la durée de cette restriction qui n'a finalement qu'un seul résultat: continuer d'empêcher les hommes homosexuels de donner leur sang, en les préjugant « à risque » sans qu'ils ne puissent se défaire de cette catégorisation.

Texte de la réponse

Lors de l'examen de la proposition de loi sur le don du sang du groupe Les Républicains en octobre 2018, la ministre des solidarités et de la santé s'était engagée à présenter les résultats de l'étude COMPLIDON afin d'évaluer le respect et la compréhension des critères de sélection des donneurs en particulier des donneurs ayant des relations sexuelles avec des hommes. C'est ce qui a été fait le 14 novembre dernier. 110 000 questionnaires ont été exploités et les résultats de l'enquête publiée que l'ouverture du don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes depuis 2016 n'a pas fait augmenter le risque d'infection par le VIH par transfusion sanguine. La présentation de ces résultats au Comité de suivi de l'arrêté de sélection des donneurs constitue la première étape de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Les agences sanitaires, Santé Publique France et l'Agence nationale de sécurité du médicament ont été saisies pour conduire des analyses de risque résiduel de transmission transfusionnelle du VIH et faire évoluer le questionnaire préalable au don. Le prochain comité de suivi se réunira fin janvier 2019 pour partager les résultats de ces analyses de risque. Un nouvel arrêté sera ensuite rédigé et soumis aux consultations

obligatoires. Il pourra entrer en vigueur d'ici l'été 2019. Ce travail confirme que le Gouvernement est très attaché au principe de non-discrimination au don en fonction de l'orientation sexuelle. Ce principe, inscrit dans la loi depuis 2016, est un principe général fort et dès sa nomination la ministre en charge de la santé a pris l'engagement de retravailler les critères des 12 mois d'abstinence pour les personnes homosexuelles.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vanceunebrock](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10587

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5966

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11185